

contrôle à cet égard est impossible, on arrivera sans effort à duper les plus méfiants.

3o Le système hypothécaire canadien est représenté comme préférable à celui adopté en France. Je me hâte de le reconnaître en ce qui touche à l'indication des charges grevant les biens, à la tenue du cadastre, et à la suppression complète des hypothèques occultes. Je fais, au contraire, des réserves au regard de la radiation et de la purge des hypothèques inscrites, et de la publicité imposée à tous les actes comportant mutation immobilière par leur transcription littérale et obligatoire sur les registres que chacun peut consulter.

4o L'objection tirée du fait que chaque créancier étant prévenu de la vente s'il prend la précaution d'indiquer son adresse par un avis, le droit à la surenchère est superflu, ne résiste pas à la remarque qu'il n'en est ainsi que pour les ventes forcées, devant le shérif, c'est-à-dire les moins fréquentes. Il reste toujours établi que, pour les ventes volontaires, de beaucoup les plus nombreuses, les créanciers sont sans défense aucune.

5o La simplification sera sans cesse chose souhaitable dans les procédures quelles qu'elles soient, mais à la condition de donner les mêmes résultats qu'une organisation savante ou compliquée. Il faudra encore savoir "se hâter lentement."

Votre revue, Monsieur le Rédacteur en chef, n'étant pas destinée à l'examen des questions de droit ou de jurisprudence, je vous prie de me pardonner d'être venu essayer d'y traiter des matières dont elle ne s'occupe pas d'habitude. Votre bon accueil, malgré mon étiquette, ne m'oblige qu'à plus de gratitude et je vous prie d'accepter toute celle dont je dispose en même temps que l'assurance, Monsieur le Rédacteur en chef, de ma considération la plus distinguée,

J. GERMANO.

4 décembre 1893.

LA CONVENTION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

La convention dont nous avons donné l'intéressant programme dans notre dernier numéro a commencé ses travaux à St-Hyacinthe mardi et les continue à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Le programme fait une large place à la question de la fabrication du beurre en hiver et grâce aux efforts

qui se font de toutes parts, il est hors de doute que l'exportation du beurre aura bientôt pour nos campagnes la même influence heureuse que celle due aux progrès accomplis dans la fabrication et, partant, à l'exportation de nos fromages.

La première journée de la convention a réuni près de 300 personnes, c'est d'un bon augure.

Mardi, MM. Saül Coté et McFarlane, inspecteurs généraux, ont présenté leur rapport sur les travaux de l'année.

M. McFarlane déclare que, par suite du nombre toujours progressant des syndicats pour la fabrication du beurre et du fromage et du nombre des fromageries et des beurrieres formant partie des dits syndicats, le nombre des inspecteurs est insuffisant pour accomplir efficacement le travail qu'on attend d'eux.

M. Saül Côté, après avoir constaté les progrès qui se sont faits dans l'industrie laitière et l'augmentation du nombre des syndicats pendant l'année, déclare que les produits des fromageries syndiquées sont supérieurs à tous autres, et s'engage le comité de l'industrie laitière à user de son influence auprès des acheteurs pour qu'ils se prononcent en faveur des syndicats. Il est aussi d'opinion que, si les acheteurs se prononçaient ainsi, le commerce du fromage serait très avantageux. Il conseille, en outre, aux fabricants de payer le lait d'après sa richesse. C'est le système le plus juste et le plus équitable pour tous.

Une discussion s'est engagée sur cette dernière partie du rapport de M. Coté et M. Barnard a proposé la nomination d'un comité spécial pour rechercher les meilleurs moyens à employer pour payer le lait suivant sa qualité.

Il profita de l'occasion pour donner crédit à M. J. de L. Taché de l'introduction du système Babcock dans la province pour l'épreuve de la richesse du lait.

M. Chapais, est également d'avis que le système de payer le lait suivant sa richesse s'impose.

Le comité spécial nommé en vertu de la proposition de M. Barnard se compose de MM. Saül Coté, J. de L. Taché, l'abbé Coté, Chapais, Barnard, Chagnon, Gilbert, Parent, Bourbeau, Lacouinière, McFarlane et Fisher.

Dans l'intervalle, une discussion a eu lieu sur les prix payés pour les différentes qualités de fromage, M. W. W. Pickett, de la maison Ayer & Co., de Montréal, dit qu'il a toujours eu deux prix pour les différentes qualités de fromage, mais il

admet que parfois les acheteurs de fromage comprennent tout un lot comme étant de la meilleure qualité quand la presque totalité est de qualité inférieure. Il devrait y avoir une réduction dans le prix pour tout fromage inférieur qui se trouve dans le lot. Ce serait le moyen de protéger la réputation de certaines fromageries et le capital qu'on y a placé.

M. Sydney Fisher et plusieurs autres ont dénoncé ce système comme décourageant pour ceux qui fabriquent un produit de première qualité puisqu'il leur donne l'impression que le même prix est payé pour le mauvais et pour le bon fromage.

Le soir, à la salle du marché, un banquet réunissait 300 convives environ pour fêter M. J. de L. Taché, qui depuis 1882 a été le secrétaire zélé et infatigable de l'Association de l'Industrie Laitière.

La province doit beaucoup à M. J. de L. Taché qui, avec une persévérance et un labeur incessants, a été toujours et partout l'apôtre du progrès dans l'industrie laitière. Aussi n'est-il pas étonnant que tous ceux qui ont à cœur le développement de notre province, en général, et de l'industrie qui nous occupe, en particulier, aient tenu à honneur d'assister au banquet ou de s'excuser.

Étaient présents à la table d'honneur : le révérend M. Montmigny, président ; Hon. A. R. Angers, juge Tellier, M. Dupont, M. P. P., rév. M. Chartier, Dr C. J. Coulombe, Prof Robertson, MM. Laberge, consul des Etats-Unis ; J. A. Fisher ex-M. P., rév. M. Côté, G. A. Giguault, E. A. Barnard, Desmarais, ex-M. P. P., J. C. Chapais, vte. de Bouthillier-Chavigny, O. E. Dallaire, Dr W. Grignon, H. Livingstone J. A. Vaillancourt, J. B. Blanchet, A. Denis, O. Desmarais, Arthur Clément, Dr Migneault, A. S. Lussier, F. X. Bertrand, Peloquin, Doyon, Prés. Ch. de commerce, P. Macfarlane, Saül Côté, J. D. Leclair, les directeurs de la Société d'industrie laitière, les inspecteurs des syndicats et de l'école de laiterie.

M. Montmigny propose la santé de M. J. de L. Taché en termes excellents. De nombreux applaudissements accueillent cette santé.

Quand il se leva pour répondre, on fit à M. Taché une ovation. Dans un excellent discours, il exprima sa joie de se voir ainsi fêté par ses compatriotes et fit une récapitulation de la grande œuvre entreprise par la Société d'industrie laitière. Il a travaillé pour ses concitoyens,